

INSTRUCTIONS DE COURSE

FORT BOYARD WINDSURF CHALLENGE

17 et 18 octobre 2009

FOURAS

Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais

Préambule (Rappel des formalités d'inscription - Extrait de l'Avis de Course)

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs*

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2.** les règlements fédéraux.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé sous le Tivoli organisation dressé Grande Plage à Fouras.

Conformément à la règle 90.2(d) mentionnée dans la règle B2.3, des instructions verbales peuvent être données sur l'eau et à terre. La procédure sera la suivante : réunion officielle d'information sous le Tivoli organisation.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Le temps d'affichage officiel pour l'entrée en vigueur de toute modification aux instructions de course sera : de 15 minutes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

Il n'y aura aucun signal visuel fait à terre. Le signal d'avertissement pour une course sera donné par un décompte officiel fait au micro 30 minutes avant le départ.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant : 1 ou plusieurs courses.

5.2. Le premier signal d'avertissement possible pour la première course est prévu le 17/10/09 à 13h30 et le 18/10/09 à 13h00.

5.3. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Sans objet

7. ZONE DE COURSE

L'emplacement de la zone de course se situe entre la grande plage de Fouras et le Fort Boyard.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront indiqués lors de la réunion officielle d'information.

9. MARQUES

Les marques de parcours seront précisées lors de la réunion officielle d'information.

10. LE DEPART

L'emplacement et la définition de la ligne de départ seront précisés lors de la réunion officielle d'information.

11. L'ARRIVEE

L'emplacement et la définition de la ligne d'arrivée seront précisés lors de la réunion officielle d'information.

12. TEMPS LIMITES

Sans objet

13. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

13.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC Terre (local de surveillance de la plage en période estivale).

Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

13.2. Le temps limite de réclamation est de 15 minutes après que le dernier concurrent ait fini la dernière course du jour.

13.3. Des avis seront affichés dans les 20 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé au PC Terre (local de surveillance de la plage en période estivale). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

13.4. Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

13.5. Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
- b. pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

13.6. Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

14. CLASSEMENT

14.1. Une course doit être validée pour constituer une série.

14.2. Dans le cas d'une course avec mise en place d'une « porte sélective », les concurrents ayant effectué un parcours réduit seront classés après le dernier coureur ayant effectué le parcours normal et fini.

14.3. Courses retirées : aucune course ne sera retirée.

15. REGLES DE SECURITE

15.1. Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après : élargement obligatoire avant de quitter la plage et au retour de la course pour chaque course. La présence physique du concurrent à l'élargement est obligatoire.

15.2. Un concurrent qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

16. CONTROLE D'EQUIPEMENT

16.1. Chaque concurrent devra se présenter aux formalités d'élargement départ muni de l'équipement obligatoire, à savoir :

- a. Combinaison isothermique (minimum intégrale manches courtes 3mm).
- b. Dossard avec numéro d'identification pour l'épreuve qui doit être porté par dessus tous les autres équipements éventuels.
- c. Bout de remorquage de 3 mètres de long minimum et 4mm de diamètre minimum.
- d. Feu lumineux de détresse sécurisé par un bout.

16.2. Le port d'un gilet de poids est interdit.

17. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels autres que les bateaux de surveillance seront identifiés par des pavillons publicitaires qui seront précisés lors de la réunion officielle d'information.

18. EVACUATION DES DETRITUS

Les concurrents ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

19. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester *en course* relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Arbitres désignés :

Président du Comité de Course : Michel BUSSE

Président du Jury : Michel GIRARD PECARRERE